

Fiche technique

Certifié ISO-9001/14001

Arbosan Insect Pro

Produit concentré liquide pour la protection du bois, diluable à l'eau, à action préventive et curative contre les insectes xylophages

Domaine d'emploi	<p>Arbosan Insect Pro est un produit concentré liquide pour la protection du bois, diluable à l'eau, à action préventive et curative, à base de perméthrine pour la lutte contre les insectes tels que le capricorne des maisons (Hylotrupes), la petite vrillette (Anobium) et le lyctus, préventif contre les termites, dans les éléments de construction en bois sous les toits (classe d'emploi 1 + 2 selon DIN EN 355), non exposés aux intempéries et ne présentant aucun risque d'infiltration par les eaux.</p>
Propriétés	<ul style="list-style-type: none">- concentré diluable à l'eau- substance active éprouvée- testé contre le capricorne des maisons et les vrillettes- préventif contre les termites testé selon EN 118- incolore- inodore après séchage- répond aux critères de qualité de l'air intérieur de la Commission pour l'évaluation sanitaire des produits de construction (AgBB) <p>Arbosan Insect Pro convient pour une application par pulvérisation, au pinceau, par trempage ou par injection. Le produit ne déteint pas et est recouvrable après son séchage complet.</p> <p>Application uniquement par un spécialiste de la protection du bois.</p>
Données techniques	<p>Composition Substance active, agents émulsifiants Substance active 65 g/l Permethrin Produit de conservation pour bois - no. d'autorisation CH-2019-0005.02.0001 Stabilité au stockage 24 mois à 20 °C (bidons non entamés) craint le gel. La solution prête à l'emploi peut être conservée à température ambiante pendant une semaine maximum. Forme de livraison Produit concentré liquide faiblement jaunâtre pour la protection du bois (solution d'application, incolore) Emballages Voir liste des prix Densité DIN EN 53217 Env. 1.0 g/ml Solution d'emploi Solution d'application à 4% (1 l d'Arbosan Insect Pro pour 24 l d'eau). La solution s'homogénéise aisément par simple brassage.</p>
Supports	<p>À appliquer uniquement sur du bois non traité, sec et exempt de poussière. Recouvrir les surfaces adjacentes qui ne sont pas à traiter. En cas d'attaque par le capricorne des maisons, dégager les galeries de nutrition et les brosser.</p>
Application	<p>Au pinceau, par pulvérisation, imprégnation de trous ou imprégnation sous pression de trous (injection).</p> <p>Consommation Action curative: au pinceau, par pulvérisation, environ 300 g/m² de la solution à 4% en deux couches au moins. Cette quantité d'application assure également une protection préventive ultérieure contre les insectes xylophages conformément à la norme DIN 68 800-3. L'agrément de protection préventive contre les termites s'applique non seulement aux régions européennes concernées par les termites, mais également aux territoires ultramarins français tropicaux et subtropicaux (DOM-TOM) tels que la Guyane française, la Guadeloupe et la Réunion.</p> <p>Travaux préalables</p>

En cas de détection d'une infestation vivante par des insectes xylophages de bois sec, il faut déterminer sa propagation. En plus de l'examen des bois massifs, il convient également de démonter les planchers et, si nécessaire, les revêtements pour permettre l'examen des poutres ou des lambourdes. Les bois massifs concernés doivent être débarrassés des parties vermoulues. Lorsque la section transversale est réduite au-delà de ce qui est statiquement admissible, les éléments en question doivent être renforcés ou remplacés par des éléments neufs, si nécessaire avec protection prophylactique, ou d'autres matériaux ou éléments de construction appropriés. Pour ce qui est des éléments en bois restants, il faut bien brosser les galeries mises à nu et nettoyer les surfaces des autres éléments en bois. Les résidus de bois enlevés et détruits doivent immédiatement être éliminés conformément à la réglementation en vigueur. Les anciennes couches de peinture et de souillures doivent être enlevées de sorte à garantir le succès de la lutte contre les insectes.

Traitement de protection du bois

Traiter les éléments en bois préparés et nouvellement intégrés dans la construction avec au moins deux bonnes couches d'Arbosan Insect Pro. L'étape suivante peut être exécutée immédiatement après l'application du produit de protection. Traiter les zones difficiles d'accès par imprégnation, sous pression ou non, de trous. Remplir les trous de manière répétée et les refermer avec des chevilles.

Attention

En ce qui concerne les bâtiments classés, il peut s'avérer nécessaire de respecter des réglementations spéciales pour les mesures de lutte. Traiter les éléments sensibles à l'eau avec Arbezol Special.

Nettoyage des outillés Immédiatement après usage à l'eau.

Séchage DIN EN 53150	Traitement de surface: après 2 h. Injection: En fonction de la quantité injectée, il faut compter plusieurs jours jusqu'à ce que les parties volatiles se soient évaporées. Le produit peut être recouvert après séchage complet. Si nécessaire, appliquer des couches d'essai.
Données de sécurité	Classification / Prescriptions pour le transport Voir fiche de données de sécurité et étiquette actuelle. Code de déchets 03 02 02 S Écotoxicité Toxique pour les poissons et les nourritures vivantes pour poissons. Le produit de protection du bois ne doit pas partir dans les eaux. Mesures de protection et de préservation de l'environnement Ne pas utiliser pour les éléments en bois susceptibles d'entrer en contact direct avec des denrées alimentaires ou des aliments pour animaux. Ne pas utiliser dans des étables, des laiteries et des entrepôts d'aliments pour animaux. Respecter la fiche de données de sécurité! Réservé aux entreprises spécialisées. Lors de la transformation ultérieure du bois traité (par ex. découpe, ponçage), il convient de respecter la valeur limite d'exposition à la poussière de bois de 2 mg/m ³ . Éviter tout contact inutile avec le produit. Une mauvaise utilisation peut nuire à la santé et à l'environnement. Lors de l'utilisation du produit, il convient en particulier de respecter les prescriptions en matière de sécurité au travail et de prévention des accidents. Assurer une bonne ventilation pendant et après le traitement du bois. Les matériaux isolants absorbants doivent être protégés de toute infiltration. Veiller à ce que le produit n'entre pas en contact avec la peau ou les yeux. Pendant le traitement, porter des gants de protection contre les produits chimiques (EN 374). En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment à l'eau et consulter si nécessaire un ophtalmologiste. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le traitement. Une fois l'application terminée, il convient de laver soigneusement à l'eau ou de nettoyer avec un détergent approprié le visage et les mains. Ne pas mouiller les plantes ni les faire entrer en contact avec le bois fraîchement imprégné. Les résidus de produit, les matières contaminées et les récipients vides doivent être éliminés conformément aux réglementations officielles, par ex. dans un centre d'incinération ou une décharge appropriée. Utilisez le biocide avec précaution.

arbezol

Les données ci-dessus ne sont que des renseignements généraux. Les conditions de travail exercées en dehors de notre surveillance et la variété des matériaux utilisés nous décharge de toute responsabilité de notre part. Le cas échéant, nous vous recommandons d'effectuer vos propres essais en quantité suffisante. Nous ne pouvons garantir que les produits qui sont de haute qualité stable. Ainsi, toute donnée antérieure sur cette fiche technique perd sa validité.

Téléphone +41 (0)44 817 74 74 | www.bosshard-farben.ch | bosshard@bosshard-farben.ch